Département du Nord
Arrondissement de Lille
Ville de Villeneuve d'Ascq

Extrait du registre des délibérations de la Ville de Villeneuve d'Ascq

Conseil municipal du mardi 19 décembre 2023

N° VA_DEL2023_186

Objet : Dénomination de deux voies quartier de l'Hôtel de Ville

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON,maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Patrice CARLIER, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Didier MANIER, ayant donné pouvoir à Victor BURETTE, Benoît TSHISANGA , ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, André LAURENT, Dominique GUERIN étant absents.

Il est proposé de dénommer deux nouvelles voies créées sur Villeneuve d'Ascq et sur Lezennes : une voie nouvelle et une voie en U situées sur le site boulevard de Tournai / rue du virage.

En concertation avec la ville de Lezennes, les dénominations suivantes ont été retenues :

- rue Agnès Varda (cinéaste, photographe et plasticienne française – 1928/2019),
- rue Elisabeth Vigée-Lebrun (artiste peintre française, considérée comme une grande portraitiste de son temps – 1755/1842).

Ces deux dénominations répondent aux volontés municipales de féminiser les noms de rues et respectent la classification sectorielle de la ville de Villeneuve d'Ascq.

Après avis de la Commission n°2 Travaux, aménagement, logement, urbanisme, environnement, VNR, environnement, développement durable, agenda 21, foncier du mardi 28 novembre 2023, Il est proposé aux membres du conseil d'adopter cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 22 décembre 2023 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20231219-199844-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 21 décembre 2023

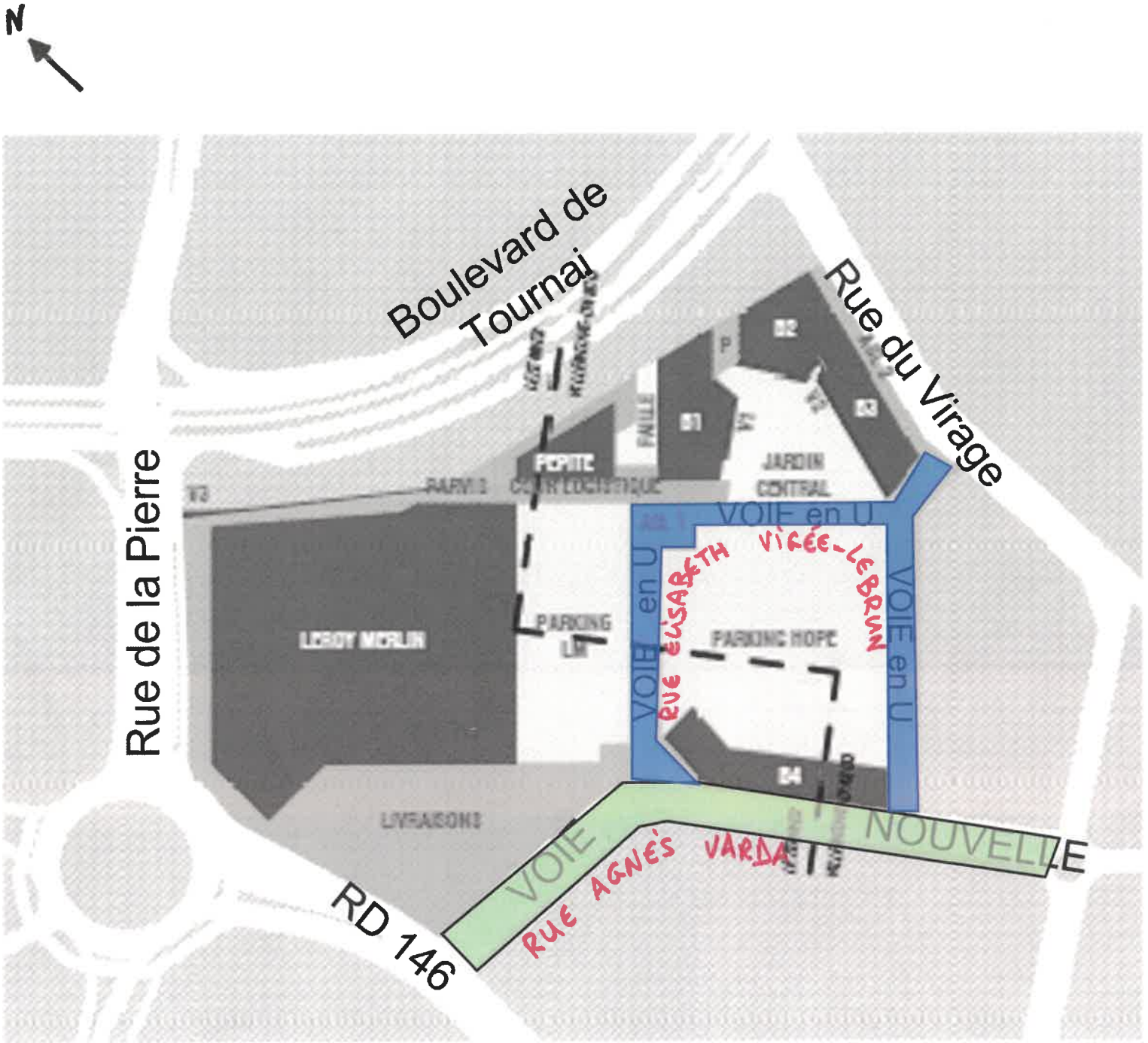
N
Boulevard de Tournai
Rue du Virage
Rue de la Pierre
RD 146
LEROY MERLIN
PARKING LM
PARKING HOPE
JARDIN CENTRAL
LIVRAISONS
VOIE en U
VOIE en U
VOIE en U
RUE ELISABETH VIGÉE-LEBRUN
VOIE NOUVELLE
RUE AGNÈS VARDA
B1
B2
B3
B4